



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Problème de sous-effectifs du commissariat de police de Royan

Question écrite n° 42834

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le problème de sous-effectifs de la circonscription de sécurité publique de Royan, avec douze départs d'agents de police, pour seulement quatre arrivées en remplacement. En effet, depuis plusieurs années, la CSP de Royan connaît un niveau d'activité opérationnelle élevé qui la place au deuxième rang du département de la Charente-Maritime, juste derrière celle de La Rochelle, tant pour le nombre d'interventions police secours traitées que pour le nombre d'interpellations et de procédures judiciaires, ainsi que pour le nombre d'appels 17, sur l'ensemble de l'année et non seulement durant la saison estivale. Or toutes les unités pâtiennent d'un sous-effectif chronique, au sein de la sûreté urbaine comme du service voie publique. M. le député rappelle que les policiers royannais remplissent toutes les nouvelles missions, comme la lutte contre les rodéos sauvages ou celle contre les trafics de stupéfiants, avec huit réseaux démantelés en 2021, ou bien encore les contrôles dans les établissements recevant du public (ERP), dans le contexte de la covid-19. Il conviendrait donc d'affecter au moins six policiers titulaires, pour compenser les récents départs. Il importerait également d'ouvrir trois postes d'officiers de police judiciaire, pour remédier aux départs d'OPJ au sein de la sûreté urbaine. C'est pourquoi il lui demande les mesures opérationnelles qu'il entend prendre, dans les meilleurs délais, pour remettre à niveau les effectifs du commissariat de Royan.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42834

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 février 2022

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8536

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)